

# LES ORGANISATIONS PAYSANNES EN CÔTE D'IVOIRE

DIHYÉ AMOAKON \*

***Face à l'effritement de leurs revenus, et devant faire face au désengagement de l'État, les producteurs agricoles s'organisent pour prendre en main la gestion de leurs filières respectives. Ils se proposent de sécuriser les activités agricoles en permettant à ceux qui les exercent de le faire en toute quiétude. L'ANOPACI, née en 1998, s'inscrit dans cette démarche et participe aux rassemblements régionaux de l'Afrique de l'Ouest.***

**A** l'instar des autres pays de l'Afrique de l'Ouest et du monde face aux politiques de désengagement des États, les producteurs agricoles ivoiriens se sont organisés pour prendre en main la gestion de leurs filières respectives et promouvoir leur métier. L'État lui-même a procédé à la restructuration du milieu rural en réorganisant les groupements à vocation de coopérative en coopératives agricoles, en unions, en fédérations et confédérations de coopératives par des lois votées à l'Assemblée nationale. Les Organisations agricoles ont été associées à ce processus.

L'Union des Aviculteurs de Côte d'Ivoire, UACI, créée en 1989, est membre fondateur de l'Association Nationale des Organisations Professionnelles Agricoles de Côte d'Ivoire, ANOPACI. Elle regroupe près d'un millier d'éleveurs de volailles répartis sur plusieurs régions du pays.

L'ANOPACI, née en 1998, comprend les Organisations des filières suivantes : APACI (anacarde) ; APROCACI (café cacao) ; APPORCI (porcs) ; APROCASUDE (ovins caprins) ; APROCANCI et OPCN (hévéa) ; OCAB (ananas banane mangue) PROMEXA (fruits non traditionnels) ; URECOS-CI-U-COOPAGCI (coton) ; UACI (volaille) ; la PFACI (Plate-forme des femmes agricultrices de Côte d'Ivoire), et une structure de microcrédit. Les demandes

---

\* SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES DE CÔTE D'IVOIRE (ANOPACI)

d'adhésion de la Fédération des planteurs de canne à sucre villageoise et de deux Unions de Coopératives du secteur café cacao sont actuellement à l'étude.

L'ANOPACI, en sa qualité de plate-forme nationale, représente les producteurs ivoiriens au ROPPA (Réseau des Organisations Paysannes des Producteurs de l'Afrique de l'Ouest), qui compte 12 pays membres. Elle est également affiliée à la FIPA (Fédération Internationale de Producteurs Agricole).

### **Les enjeux en Côte d'Ivoire**

En général, les producteurs agricoles n'ont pas été suffisamment préparés, ni impliqués dans le processus de libéralisation des filières agricoles initié par les institutions de Bretton Woods. Les producteurs qui espéraient une amélioration de leurs conditions de vie assistent presque impassibles à un effritement de leur revenu.

Peu structurés et faiblement organisés, ils ne disposent pas de moyens suffisants (ressources humaines compétentes, ressources financières) pour se substituer à l'État qui s'est désengagé du secteur productif. Aussi est-il apparu nécessaire et urgent que les producteurs se regroupent au sein d'organisations fortes représentatives et responsables dans un environnement en pleine évolution pour ne pas dire en pleine mutation. C'est le challenge que devait relever l'ANOPACI.

L'ANOPACI, de par la qualité et la diversité de sa représentation et des enjeux qui l'interpellent, se devait de porter et de défendre plusieurs dossiers aussi bien face aux pouvoirs publics qui découvriraient un mouvement avec lequel il fallait désormais composer mais également face aux partenaires au développement qui ont encouragé cette expression paysanne organisée et structurée.

Au titre des priorités de l'organisation figurent la reconnaissance du métier d'agriculteur, la défense des intérêts de la profession, la mise en place d'un Fonds de Développement Agricole, la définition d'un cadre de concertation entre les pouvoirs publics et la profession agricole, l'adoption d'un cadre juridique des OP susceptible de sécuriser l'activité agricole et de favoriser l'amélioration du revenu des agriculteurs, le renforcement des capacités des OPA, etc.

Chacune des composantes de l'ANOPACI développe ses activités propres. La plate-forme se charge prioritairement, d'apporter des réponses aux questions transversales.

Cependant, elle intervient pour soutenir un de ses membres en difficulté.

Notre appartenance à une organisation de ce type nous permet de mutualiser nos forces et de transformer nos faiblesses en atouts (solidarité des membres). Ainsi nous sommes partie prenante de tous les débats qui concernent le secteur agricole, tant au plan national qu'au plan sous-régional ou international.

Quelle politique pour le revenu et la défense des intérêts des producteurs agricoles ?

L'ANOPACI participe activement et efficacement à la définition des politiques agricoles initiées par les pouvoirs publics, à l'échelle nationale ou sous-régionale. Ayant voix au chapitre, elle peut exprimer librement son point de vue et influencer ainsi les décisions qui se prenaient jusque-là sans elle ou qui lui étaient opposables.

Naguère consultés, les exploitants agricoles et leurs organisations développent par la suite leurs actions dans des cadres de concertation plus ou moins formalisés. Cela peut paraître anodin mais il s'agit d'une évolution qui pourrait s'apparenter à une révolution. Désormais leur point de vue compte. Il n'y a plus d'un côté l'administration qui décide de tout et de l'autre des représentants d'OP dont la vocation est de valider ce que l'administration présente. C'est toute la différence entre la consultation et la concertation.

Les représentants de la profession agricole réunis au sein de l'ANOPACI ont depuis 1998 obtenu des résultats significatifs au profit des exploitants agricoles ivoiriens. Quelques faits majeurs de la lutte de l'ANOPACI ont permis la reconnaissance des organisations paysannes dans le débat public.

En 1999, l'Association a fait barrage à un projet du gouvernement visant à créer un Fonds National de Développement Agricole qui serait abondé par des prélèvements effectués sur les produits agricoles. Ce fonds devait financer deux structures mises en place après le démantèlement des sociétés d'État (le conseil agricole avec l'ANADER et la recherche avec le CNRA).

Ce fonds ne prévoyait pas de façon explicite l'appui au financement des activités des OPA (Organisations Professionnelles Agricoles). Après près de cinq ans de vives discussions - il faut avouer que l'instabilité politique dans laquelle s'était installé notre pays a retardé sa création - le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles, FIRCA, a vu le jour après avoir pris largement en compte nos préoccupations. Il peut intervenir dans quatre domaines :

- la recherche agronomique et forestière appliquée ;
- la vulgarisation (information et animation du milieu) ;
- le conseil technique et le conseil de gestion aux exploitations, la formation aux métiers des producteurs ;
- le renforcement des capacités des OPA.

Ces activités sont conçues dans le but d'augmenter les revenus des producteurs.

Fin décembre 1999, la Côte d'Ivoire connaît le premier coup d'État de son histoire. Il s'ensuit quelques mois plus tard un gel des financements des bailleurs de fonds. La junte militaire au pouvoir décide d'inscrire dans la loi de finances 2 000 au titre des recettes l'élargissement de la TVA au taux de 20 % sur les intrants agricoles. Cette mesure en raison de son impact sur le secteur agricole entraîne une levée de boucliers, non seulement dans la profession agricole mais également parmi les agro-industriels. La forte mobilisation des acteurs du secteur a conduit le gouvernement à revoir sa copie en rapportant le décret incriminé. L'UACI et l'ANOPACI ont pris une part active à cette suppression après avoir réalisé une étude sur les impacts de la mesure et rencontré à plusieurs reprises ses auteurs représentants du ministère des Finances.

Une des actions de défense des intérêts des producteurs a été la lutte engagée par la profession pour interdire les importations de poulets congelés. En effet, ces importations massives ont entraîné la faillite de plusieurs élevages en raison de la mévente de leurs productions.

Il faut savoir que le coût de production moyen d'un poulet de chair est de l'ordre de 1 150 à 1 200 CFA soit un peu moins de deux euros. Le poulet congelé vendu à Abidjan vaut moins d'un euro. Aucun producteur ne peut résister longtemps à une telle concurrence sans faire faillite. Nous avons choisi un métier et nous voulons en vivre, nourrir et éduquer nos enfants. Mais cela ne peut être possible. L'OMC nous invite à libéraliser les règles du commerce. Ne s'agit-il pas plutôt d'une nouvelle version du combat du pot de fer contre le pot de terre ?

Nous nous sommes insurgés contre cette mesure qui à terme allait ruiner la filière avicole, en demandant des montants compensatoires sur ces importations. Après avoir fait longuement de la résistance, le ministre de la Production animale et des ressources halieutiques a fini par céder. De 500 CFA le kg, les montants compensatoires sont passés à 1000 CFA répartis comme suit : 500 CFA à l'État et 500 CFA au développement des filières.

Mais le fallacieux prétexte que nous ne serions pas en mesure d'approvisionner le marché en fin d'année – période de grosse consommation – a conduit le ministère de la Production animale et des ressources halieutiques à introduire un décret pour réduire de moitié les montants compensatoires. Cela n'a pas abouti.

L'amélioration de la condition des producteurs est également fondamentalement liée à la question de la terre. Pour encourager les Ivoiriens à produire davantage et ainsi occuper les premiers rangs de la production mondiale de cacao et de café, feu le président Houphouët-Boigny a annoncé que « la terre appartenait à celui qui la mettait en valeur ». Cette disposition a causé beaucoup de dégâts (opposition entre l'administration et droits coutumiers), ce qui a engendré de nombreux conflits entre Ivoiriens et étrangers, entre allogènes et autochtones.

Il s'agit aujourd'hui de sécuriser les activités agricoles en permettant à ceux qui les exercent de le faire en toute quiétude. L'ANOPACI, pour ce faire, s'est assigné comme objectif de promouvoir la loi 98-750, sur le foncier rural, en ce sens que cette loi :

- Reconnaît le domaine rural coutumier (dans chaque village, chaque famille possède un domaine rural à elle, ne pas le reconnaître serait instaurer une dictature et une spoliation des droits des ruraux) ;
- Instaure une gestion participative du régime foncier (droit moderne et droit coutumier se côtoient) ;
- Légitimise les pouvoirs et les droits coutumiers (ceci constitue un facteur apaisant dans le règlement des conflits fonciers, puisqu'il y a un propriétaire terrien que la loi reconnaît et un utilisateur. C'est la notion de bail emphytéotique) ;
- Exige la connaissance des limites (cadastre en vue de l'obtention du certificat foncier).

Dans son plan triennal 2007-2010, l'association sensibilisera ses membres afin d'assurer une gestion durable de leurs exploitations, en aidant à la délivrance des certificats fonciers de leurs domaines ruraux.

Nous ne pourrions lutter efficacement en faveur de l'amélioration du bien-être des planteurs que si nous les aidons à changer de comportement. L'agriculture familiale qui fournit l'essentiel de notre alimentation doit être modernisée. Nous devons aider à sa modernisation (mécanisation, développement du conseil de gestion, développement du système d'information des marchés pour permettre à l'exploitant de prendre de bonnes décisions d'affaires en vue d'améliorer son revenu.

## **Les actions de renforcement des capacités des OPA**

Les responsables des OPA sont de plus en plus sollicités au plan national ou au plan international. Pour assurer leurs différentes missions avec efficacité, il convient qu'ils soient à la fois formés et informés. En effet, le producteur reste, quoiqu'on en dise, le maillon faible dans les négociations au sein des interprofessions face aux pouvoirs publics ou à des partenaires financiers ou techniques. C'est pourquoi l'ANOPACI, après avoir pris en compte leurs besoins, développe en fonction des moyens disponibles des modules de formation à destination de ses membres. Des visites et échanges permettent également de s'enrichir des expériences des autres, y compris de celles qui peuvent être qualifiées d'échecs. Nous insistons sur un principe directeur selon lequel la bonne gestion de l'exploitation est fondamentale.

### **Renforcer la représentation paysanne**

En novembre 1994, nous avons été élus aux chambres d'agriculture. Elles agissaient plus sur le plan politique que sur les plans technique et du développement. Les chambres d'agriculture sont en restructuration depuis 2000. Elles ont permis au secteur agricole de faire entendre une expression paysanne organisée et structurée à diverses occasions.

L'ANOPACI permet également aux producteurs ivoiriens de faire entendre leur voix dans les instances comme le ROPPA (Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs de l'Afrique de l'Ouest), où elle occupe le poste de 1<sup>er</sup> vice-président au Comité Exécutif. Elle intervient également auprès de la FIPA (Fédération Internationale des Producteurs Agricoles) dont elle est membre du Comité Exécutif et président du Groupe Cacao.

Notre association s'est personnellement investie chaque fois qu'il s'est agi d'assurer la défense des agriculteurs notamment en faveur des petits exploitants qui bien souvent ne disposent pas toujours de la bonne information. Ainsi, l'ANOPACI s'est fortement impliquée dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet de création du Fonds Interprofessionnels pour la Recherche et le Conseil Agricoles : le FIRCA. Elle a soutenu les organisations agricoles lors de la privatisation de la filière coton. Elle participe aux négociations de l'OMC et s'est impliquée activement dans la création du cadre de concertation entre les OPA et les pouvoirs publics. Concernant la sécurité et

souveraineté alimentaire, l'ANOPACI assure la vice-présidence du bureau de l'Alliance nationale de lutte contre la faim et la présidence de la Coalition Ivoirienne de Bio-vigilance (CI-BIOV) qui regroupe une soixantaine d'organisations de la société civile refusant les OGM.

## **Conclusion**

Les agriculteurs et les populations du milieu rural sont confrontés à des enjeux considérables : une révolution technologique qui bouleverse les modes de production, de communication et rend les habitants de la planète de plus en plus interdépendants ; et une globalisation économique impulsée par les grandes compagnies transnationales avec l'aval de représentants politiques qui, dans les faits, considèrent le marché comme la valeur suprême de l'humanité et traitent le monde comme une marchandise.

Les agriculteurs du monde entier sont mis en concurrence selon le précepte de l'avantage comparatif avec les niveaux de productivité et de soutien à l'agriculture complètement différents. Le risque actuel que nous courons, c'est de voir disparaître les agricultures familiales.

De telles évolutions auraient également pour conséquence une destruction sociale, culturelle, un développement des crises alimentaires, l'augmentation des conflits et des guerres. Nous ne pouvons permettre que cela se produise.

C'est dans ce contexte, qui fragilise profondément nos agricultures familiales et communautaires desquelles nous provenons, que nous souhaitons voir réaffirmer des mesures d'accompagnement d'un développement agricole qui tiennent compte de nos spécificités, relever les niveaux de financement de nos programmes, et surtout être à l'écoute des agriculteurs du Sud. C'est ensemble que nous devons relever ces défis en prenant de nouveaux paris.

